

DECISION N° DC46 / 2020

Attribution de la consultation relative à l'accompagnement du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans ses démarches de certification

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation publiée sur la plateforme dématérialisée <http://www.emarchesppublics.com>, le 05 août 2020,

Vu l'offre remise par la société **GSA MANAGEMENT** sise 4 rue Bordage Bat G, 35510 CESSON SEVIGNE,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'être assisté dans ses démarches de certification,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer la consultation relative à l'accompagnement du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans ses démarches de certification, à la société **GSA MANAGEMENT** sise 4 rue Bordage Bat G, 35510 CESSON SEVIGNE,

ARTICLE 2 :

Trois offres ont été reçues. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	3	GSA MANAGEMENT
2	2	APAVE
3	1	AD FINE

En conséquence, le marché est attribué à la société **GSA MANAGEMENT**, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est traité à prix unitaire pour l'ensemble des prestations décrites dans la lettre de consultation. S'agissant de la partie à bons de commande, en application de l'article R2362-8 du code de la commande publique, les minimums et maximums sont déterminés en quantités, comme suit :

La réalisation des audits internes :

- Quantité minimum annuelle : 1 journée
- Quantité maximum annuelle : 5 journées

La sensibilisation du personnel au SME :

- Quantité minimum annuelle : 0 demi-journée
- Quantité maximum annuelle : 5 demi-journées

Les journées conseils et accompagnement au SME :

- Quantité minimum annuelle : 0 journée
- Quantité maximum annuelle : 5 journées

Le prix unitaire à la demi-journée s'élève à 625 € HT, soit 750 € TTC et le prix unitaire à la journée est de 950 € HT, soit 1140 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour trois ans. Il n'est pas reconductible.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

06 OCT. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision :

- transmise en Préfecture le : - 6 OCT. 2020
- affichée le : - 9 OCT. 2020

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC46_2020
Date de la décision:	2020-10-06 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la consultation relative à l'accompagnement du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans ses démarches de certification
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201006-DC46_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20201006-DC46_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	949
nom original: dc 46 20.pdf	application/pdf	126016
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20201006-DC46_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	126016

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2020 à 17h28min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2020 à 17h30min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2020 à 17h30min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	6 octobre 2020 à 17h36min07s	Reçu par le MIAT le 2020-10-06

